



Une  offerte pour mieux vivre chez soi

PROJET DE SERVICE

2017 – 2023

PROJET DE SERVICE

PROJET DE SERVICE validé en Conseil d'Administration le 16 octobre 2017
et prorogé le 12 décembre 2022



MOT DU PRESIDENT

« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible. »

Antoine de Saint Exupéry

Voilà déjà 10 ans que m'a été confiée la présidence de l'association **MainTenir**. Forte de ses 40 années d'existence, elle n'a cessé de s'adapter et de grandir grâce au dévouement de ses salariés et bénévoles, pour un service de qualité auprès de ses bénéficiaires, telle « **Une main offerte pour mieux vivre chez soi** ».

Aujourd'hui, **MainTenir** souhaite plus que jamais conserver cette dynamique d'évolution afin de proposer un **accompagnement toujours plus personnalisé, partagé et sécurisé**, avec pour cadre le projet associatif qui se veut également projet de service.

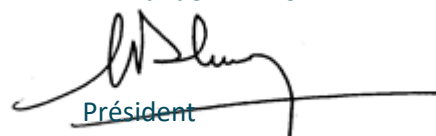
Elaborer un projet de service pour les 5 années à venir peut paraître présomptueux alors que tant d'incertitudes jalonnent notre quotidien. Pourtant, certains que rien n'est figé et qu'il nous reste à découvrir de nouvelles opportunités pour adapter et améliorer nos réponses aux différentes attentes, nous voulons aider chacun à construire son avenir **au travers de solutions responsables et de propositions modernes et cohérentes**.

Pour ce faire, **MainTenir** souhaite réaliser son projet en parfaite **adéquation avec l'ensemble des partenaires**, dans un souci **éthique** fort et en valorisant une **organisation efficiente**. Il s'agit de promouvoir l'amélioration continue de la qualité de service et des compétences de nos professionnels, d'une part, et d'apporter plus de **confiance**, de **proximité** et de **réactivité**, d'autre part.

Tout au long de l'élaboration de ce projet de service, un point particulier a retenu mon attention : **le nécessaire soutien aux aidants**. Nous avons à prendre en compte leurs difficultés quotidiennes et leur épuisement. Nous devons rechercher avec eux des solutions adaptées à chaque réalité.

Enfin, notre projet associatif doit nous pousser à être inventif pour développer de nouveaux services à destination de nos usagers. C'est en ce sens qu'il a été bâti et qu'il sera **le fil conducteur de MainTenir** compte-tenu de la pertinence des réalisations à venir. Il a été réalisé par l'ensemble des acteurs de l'association (Conseil d'administration, ensemble du personnel, bénéficiaires) dans un bon esprit et une parfaite cohésion. Je les remercie de continuer dans cette voie qui devrait permettre à **MainTenir** de voir la réussite de ses espoirs dans les années à venir. Et je veux redire ici **ma confiance dans le personnel**, formé à sa mission pour construire des lendemains meilleurs, apportant ainsi une réelle valeur ajoutée dans l'accompagnement et le service.

Emmanuel BLANC



Président

Les missions

MainTenir a pour objet, notamment, « *d'assurer l'aide et l'accompagnement en tout lieu de vie et/ou le maintien à domicile des personnes dépendantes tant par l'âge, la maladie que le handicap temporaire ou définitif, ou toute autre cause, ainsi que tout service à la personne.* » (Extrait des statuts associatifs du 20 juin 2016 – Article 2)

L'Association permet à toute personne qui le désire de continuer à vivre chez elle.

- 👉 **MainTenir** informe et conseille ces personnes et leur entourage,
- 👉 **MainTenir** accompagne ces personnes chez elles et sur tous leurs espaces de vie au quotidien, aussi longtemps que ces personnes et leur entourage le souhaitent,
- 👉 **MainTenir** vient en appui à la famille et non en substitution,
- 👉 **MainTenir** peut concourir au maintien des liens familiaux et sociaux.

L'Association propose une offre adaptée et individualisée, et si besoin est, coordonnée avec d'autres professionnels grâce à un personnel compétent, disponible et formé et à son réseau de partenaires.

Les valeurs

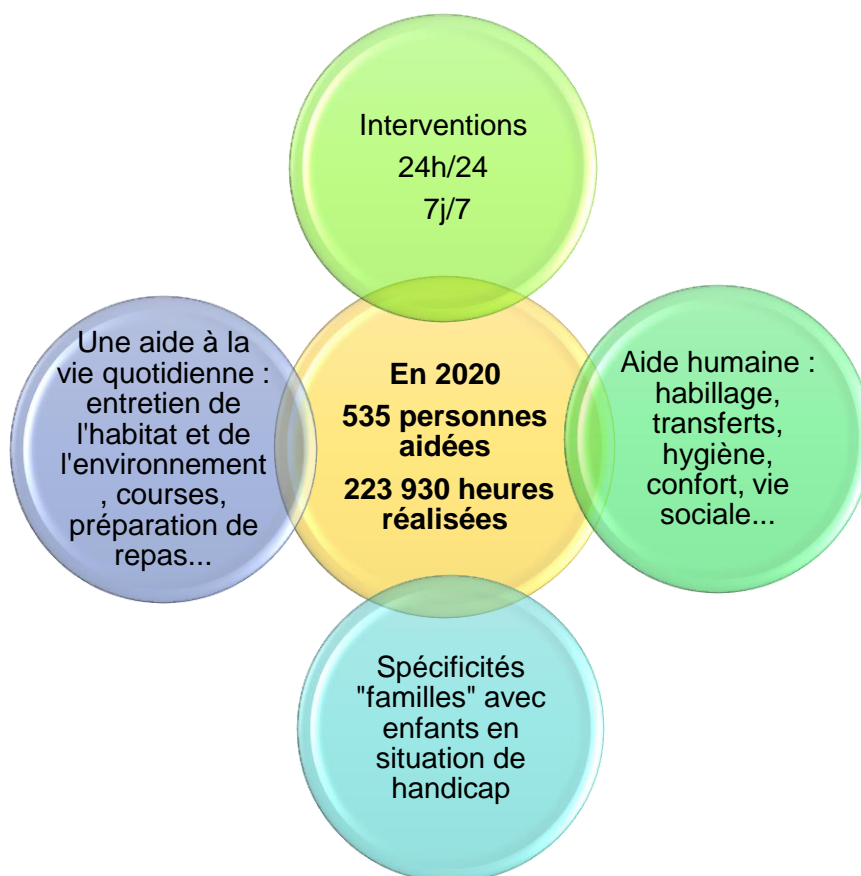
Suivant la **déontologie** du secteur, **MainTenir** affirme que l'usager est une personne unique, quel que soient sa situation, son âge, son état de santé physique ou psychique, ou son niveau d'intégration sociale. **MainTenir** favorise et respecte chaque projet de vie individuel en s'adaptant aux besoins de la personne, tout en défendant les conditions de travail de ses salariés.

- 👉 Le respect de la personne prise en charge au travers de ses droits, de ses biens, de son intimité
- 👉 La tolérance face à son âge ou son mode de vie
- 👉 L'écoute et l'attention
- 👉 L'honnêteté et la droiture
- 👉 La neutralité de pensée
- 👉 L'amélioration continue de la qualité de service



sont les valeurs formant un **véritable socle commun** à tous, qu'ils soient administrateurs, responsables administratifs ou personnels de terrain.

Les prestations



👉 Deux modes de prise en charge : le mode prestataire et le mode mandataire

LE MODE PRESTATAIRE	LE MODE MANDATAIRE
<p>MainTenir est employeur de l'intervenant à domicile et assure l'intégralité de cette fonction.</p> <p>MainTenir s'engage à proposer du personnel qualifié adapté à la demande.</p> <p>La personne aidée est liée à l'Association par un contrat individuel de prestation qui précise les modalités d'intervention du service</p>	<p>La personne aidée est employeur de l'intervenant à domicile</p> <p>MainTenir assure pour le particulier employeur les formalités administratives et les déclarations sociales et fiscales liées à l'emploi. L'Association présente du personnel ayant le profil adapté.</p> <p>La personne mandate l'Association pour l'accompagner et le conseiller dans l'exercice de sa fonction d'employeur : l'utilisateur est lié à MainTenir par un contrat de mandat.</p>

Les objectifs d'amélioration à 5 ans

Le cadre du projet de service et des missions de l'Association se décline ainsi :

MainTenir participe activement au maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie temporaire, définitive ou évolutive, de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône, dans tous les espaces de leur vie quotidienne et tout au long de leur vie, pour la rendre aussi agréable que possible grâce à des accompagnements adaptés et du lien social.

Les objectifs à atteindre sont regroupés en **3 axes** : usagers, professionnels et institutionnel. Ils sont formalisés et détaillés en **6 fiches actions** :

Axe 1 – Usagers

Fiche	Action	Echéance prévisionnelle
1	Structurer l'accompagnement et le soutien aux aidants non professionnels et familiaux	Décembre 2022
2	Développer un accompagnement de proximité en direction des usagers	Décembre 2023
3	Développer la prévention des risques de fragilité et de perte d'autonomie	Décembre 2023

Axe 2 – Professionnels

Fiche	Action	Echéance prévisionnelle
4	Poursuivre la construction de parcours professionnels	Décembre 2023

Axe 3 – Institutionnel

Fiche	Action	Echéance prévisionnelle
5	Organiser le questionnaire éthique	Décembre 2023
6	Favoriser la qualité de vie au travail	Décembre 2023

Chaque fiche précise les indicateurs de d'évaluation. Un suivi est assuré 3 fois par an par le Comité de pilotage qualité, d'une part, et 2 fois par an par le Comité de pilotage stratégique du Projet de service, d'autre part. Les résultats sont présentés annuellement au Conseil d'Administration pour validation des éventuelles décisions à prendre.

A NOTER : RÉVISION DU PROJET DE SERVICE 2017-2021, de mars à décembre 2021, en 3 étapes :

- Bilan des fiches actions 2017-2021, de la valeur d'usage du Projet de service et
- Etude et validation des axes d'améliorations possibles et des orientations 2022-2023
- Ateliers de travail afin d'élaborer un plan d'actions pour chaque orientation

En raison du rapprochement avec l'association Cyprian Services, qui rend nécessaire une articulation de type Projet associatif – Projets de service, **MainTenir** a choisi de proroger son Projet de service jusqu'en 2023. C'est pourquoi, les objectifs initiaux ont été modifiés et la liste ci-dessus correspond aux nouveaux objectifs pour la période 2022-2023.

Une  MAIN offerte
pour vivre mieux chez soi

www.maintenir.fr

Pour contacter **MAINTENIR**



04 78 58 05 68



maintenir@maintenir.asso.fr

*Bureaux ouverts du lundi au jeudi de 8h à 17h,
le vendredi de 8h à 16h*

110 avenue Jean Jaurès 69007 LYON